

No de résolution

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE, LE **5 FÉVRIER 2020**, À 20 H.

Sont présents :

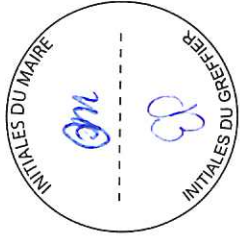
M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

Est absent :

M. Frédéric Martineau, conseiller

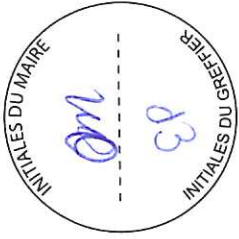
ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2020
- 5 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1 Embauche - Commis à l'accueil secrétaire surnuméraire - Année 2020
- 6 FINANCES
 - 6.1 Déboursés du mois de janvier 2020
 - 6.2 Dépôt - Liste des commandes - Janvier 2020
- 7 TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 Recommandation - Étude de faisabilité et d'opportunité mise en commun d'infrastructures RIAEU
 - 7.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)
 - 7.3 Octroi de contrat - Entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020 - Électrel inc.
 - 7.4 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Étude hydrologique - Secteur Centre - LNA Hydrologie environnement



No de résolution

- 7.5** Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires et acceptation provisoire - Pavage et éclairage de rues - Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3 - Excavation Civilpro
- 7.6** Affectation des sommes réservées - Fonds eau et égout - Acquisition d'équipement (pompe insonorisée sur remorque)
- 7.7** Permanence - Technicien en gestion des eaux
- 8** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1** Demande de dérogation mineure 2019-041 - Lot 5 730 425 – 3510, rue Bouthillier
- 8.2** Demande PIJA 2019-040 - Lot 5 990 107 - 2355, chemin de Chambly - Faubourg Carignan
- 8.3** Modification résolution de contrôle intérimaire - Nouvelles constructions et les demandes d'opération cadastrales - Secteur Centre et Boisé du Parchemin
- 9** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Accréditation - Deux (2) organismes supplémentaires - Année 2020
- 10.2** Demande d'aide financière - Bazar familial de Chambly
- 10.3** Demande d'aide financière - Comédie musicale - École secondaire de Chambly
- 10.4** Autorisation - Prêt de salle - AQDR - Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu - 26 mars, 15 septembre et 10 novembre 2020
- 10.5** Contribution financière Croix-Rouge – Entente « Services aux sinistrés » - 2020 à 2023
- 10.6** Embauche - Responsable des camps de jour - Loisirs
- 10.7** Embauche - Surveillant étudiant - Loisirs
- 10.8** Embauche - Moniteurs - Semaine de relâche scolaire 2020
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2020) modifiant le règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 525 (2020) autorisant la construction et l'aménagement du Parc Étienne-Provost, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 047 600 \$
- 12** INFORMATIONS



No de résolution

13 DIVERS

- 13.1** Autorisation de signature - Entente de gré à gré -
Acquisition de lots pour la construction d'une école

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est
20 h.

20-02-43

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le
conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

20-02-44

4.1 Séance ordinaire du 15 janvier 2020

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la
conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-
verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2020.

20-02-45

5 DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1** Embauche - Commis à l'accueil secrétaire
surnuméraire - Année 2020

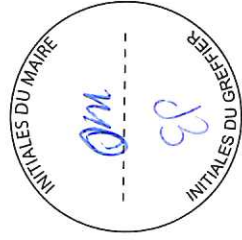
CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Danik Salvail,
directeur général adjoint et trésorier et madame Éline Magnan,
directrice des communications, relations publiques et citoyennes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la
conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Sonia Hurtubise à titre de commis à
l'accueil et secrétaire surnuméraire;

QUE cette embauche soit rétroactive au 28 janvier 2020;



No de résolution



LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-30-181, 02-130-50-181, 02-140-00-181, 02-310-00-181 et 02-610-00-181.

6 FINANCES

20-02-46

6.1 Déboursés du mois de janvier 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de janvier 2020 pour un montant de 1 560,79 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de janvier 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 440 366,29 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Janvier 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 17 décembre 2019 au 19 janvier 2020.

7 TRAVAUX PUBLICS

20-02-47

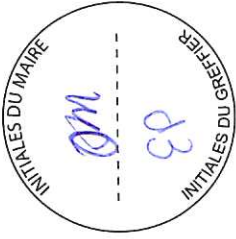
7.1 Recommandation - Étude de faisabilité et d'opportunité mise en commun d'infrastructures RIAEU

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a approché la RIAEU afin d'évaluer l'opportunité de mettre en commun les infrastructures d'eaux usées au site de la Régie;

CONSIDÉRANT la résolution 19-06-204 autorisant la RIAEU à déposer une demande d'aide financière au MAMH pour la mise en commun de ces services;

CONSIDÉRANT que la RIAEU a procédé à un appel d'offres sur invitation à deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT qu'une seule entreprise ayant soumissionnée soit conforme;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la Régie intermunicipale des eaux usées de Saint-Bruno-de-Montarville et de Saint-Basile-le-Grand d'octroyer le mandat de services professionnels d'ingénierie, à la firme spécialisée et conforme EXP, dans le cadre d'une étude visant la mise en commun d'infrastructures de traitement des eaux usées;

QUE la Ville de Carignan assume le paiement au montant de 72 218,67 \$ taxes incluses pour l'étude de faisabilité et mise en commun des infrastructures d'eaux usées;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 19-11-396.

20-02-48

7.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

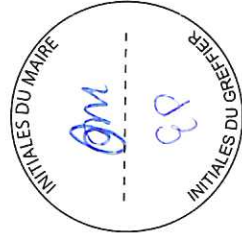
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan autorise la présentation du projet Parc Marie-Anne au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Carignan à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE la Ville de Carignan désigne le directeur général comme personne autorisée à agir et signer pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.



No de résolution

20-02-49



7.3 Octroi de contrat - Entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable 2020 - Électrel inc.

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour le contrat d'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien électrique des bâtiments, parcs et installations d'eaux usées et potable pour l'année 2020, à l'entreprise Électrel inc. pour un montant de 26 794,92 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-130-00-522, 02-310-00-522, 02-701-20-522, 02-701-50-519, 02-412-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-521, 02-415-10-529 et 02-415-20-529.

20-02-50

7.4 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires - Étude hydrologique - Secteur Centre - LNA Hydrologie environnement

CONSIDÉRANT la résolution 18-12-412 octroyant le contrat d'étude hydrologique du secteur Centre à la firme LNA Hydrologie environnement;

CONSIDÉRANT les recommandations du chef de division - Projets;

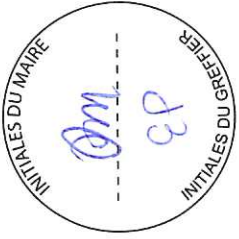
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 1 586,31 \$ taxes incluses à la firme LNA Hydrologie environnement;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 20-01-25;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-470-00-419.



No de résolution

20-02-51



7.5 Autorisation de paiement - Travaux supplémentaires et acceptation provisoire - Pavage et éclairage de rues - Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3 - Excavation Civilpro

CONSIDÉRANT la résolution 19-07-249 octroyant le contrat de travaux de pavage et d'éclairage de rues pour le Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3, à l'entreprise Excavation Civilpro Inc.;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics et des services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement pour les travaux supplémentaires de pavage et d'éclairage de rues pour le Boisé du Parchemin - Phases 2 et 3 au montant de 23 087,20 \$ taxes incluses, à l'entreprise Excavation Civilpro Inc.;

D'AUTORISER la libération de la première retenue au montant de 50 185,92 \$ taxes incluses, à l'entreprise Excavation Civilpro Inc., et de conserver une retenue de 5 %;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

20-02-52

7.6 Affectation des sommes réservées - Fonds eau et égout - Acquisition d'équipement (pompe insonorisée sur remorque)

CONSIDÉRANT le plan des mesures d'urgence;

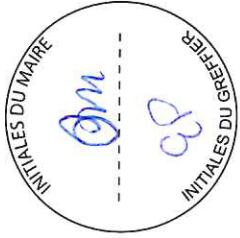
CONSIDÉRANT le besoin d'acquérir une pompe 6 pouces afin de soulager le réseau d'égout sanitaire lors de période d'inondation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une affectation provenant du surplus affecté eau et égout de 70 000 \$ pour l'acquisition d'une pompe 6 pouces;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation du surplus affecté eau et égout.



No de résolution

20-02-53



7.7 Permanence - Technicien en gestion des eaux

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Philippe Bibeau-Villiard, chef de division - Projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OFFRIR le statut permanent à monsieur Dominic Dubois à titre de technicien en gestion des eaux;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508 et à la lettre d'entente 2019-03;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-151.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-02-54

8.1 Demande de dérogation mineure 2019-041 - Lot 5 730 425 – 3510, rue Bouthillier

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale de la maison du côté droit, c'est-à-dire 2,95 mètres au lieu de 3 mètres telle qu'exigée par le règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure pourrait empêcher la vente de la propriété;

CONSIDÉRANT que la dérogation est très mineure et ne crée aucun préjudice aux voisins;

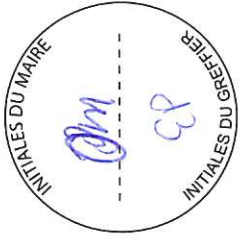
CONSIDÉRANT que le propriétaire a obtenu un permis pour la construction de la maison;

CONSIDÉRANT que la situation est existante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme la marge latérale de la maison du côté droit, c'est-à-dire 2,95 mètres au lieu de 3 mètres pour la propriété sise au 3510, rue Bouthillier, soit le lot 5 730 425.



No de résolution

20-02-55

8.2 Demande PIIA 2019-040 - Lot 5 990 107 - 2355, chemin de Chambly - Faubourg Carignan

CONSIDÉRANT la demande de PIIA concernant la construction d'un bâtiment à vocation commerciale sur le lot 5 990 107 au 2355, chemin de Chambly;

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé a un caractère contemporain tel qu'exigé par la réglementation;

CONSIDÉRANT que le jeu des différents matériaux de revêtement permet de souligner les composantes architecturales;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement choisis et les couleurs choisies s'agencent bien ensemble;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement et leurs couleurs sont similaires à ceux des bâtiments voisins et ils s'intègrent bien;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement 487-U sur les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan de conception tel qu'illustré au plan de Jutras architecture, projet 19-139, daté du 13 décembre 2019 et au plan projet d'implantation préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, daté du 13 décembre 2019, dossier 50306-1, pour la propriété sise au 2355, chemin de Chambly, soit le lot 5 990 107.

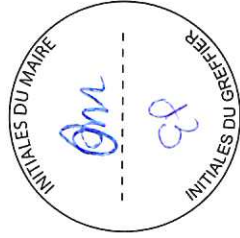
20-02-56

8.3 Modification résolution de contrôle intérimaire - Nouvelles constructions et les demandes d'opération cadastrales - Secteur Centre et Boisé du Parchemin

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entrepris un processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan est en élaboration du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Centre;

CONSIDÉRANT que toute demande relative à une opération cadastrale ou de nouvelle construction peut compromettre la démarche de vision de développement du secteur Centre et du Boisé du Parchemin;



No de résolution



CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 112 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville peut adopter une résolution de contrôle intérimaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER la résolution de contrôle intérimaire afin d'interdire les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation dans le secteur Centre et du Boisé du Parchemin;

DE permettre, malgré ce qui précède, les nouvelles utilisations du sol, les nouvelles constructions, les demandes d'opérations cadastrales et les morcellements de lots faits par aliénation pour des usages et fins institutionnels et publics;

DE permettre, malgré ce qui précède, les nouvelles constructions, dans les zones H-337, H-335, H-333, H-348, H-345, H-343, H-349, H-346, H-344, C-347, H-334, H-350, H-351 et H-352, faisant suite à des demandes de permis de lotissement ayant été autorisés et émis avant l'entrée en vigueur de la présente résolution de contrôle intérimaire;

QUE cette résolution annule et remplace la résolution 20-01-31.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

20-02-57

10.1 Accréditation - Deux (2) organismes supplémentaires - Année 2020

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCREDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes les organismes, pour l'année 2020, les organismes suivants :

- Wushu Carignan
- Maison Simone-Monet-Chartrand



No de résolution

20-02-58

10.2 Demande d'aide financière - Bazar familial de Chambly

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Bazar familial de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Bazar familial de Chambly, une aide financière d'un montant de 200 \$, dans le cadre du Bazar familial qui aura lieu les 28 et 29 mars 2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

20-02-59

10.3 Demande d'aide financière - Comédie musicale - École secondaire de Chambly

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'École secondaire de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'École secondaire de Chambly, une aide financière d'un montant de 200 \$, dans le cadre de la comédie musicale 2019-2020;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

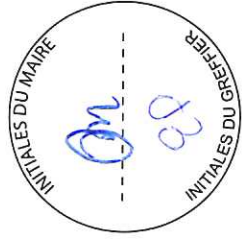
20-02-60

10.4 Autorisation - Prêt de salle - AQDR - Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu - 26 mars, 15 septembre et 10 novembre 2020

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle de l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités (AQDR) - Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :



No de résolution

20-02-61

**10.5 Contribution financière Croix-Rouge – Entente
« Services aux sinistrés » - 2020 à 2023**

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel à l'organisme AQDR - Section Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu les 26 mars, 15 septembre et 10 novembre 2020 de 8 h à 12 h, dans le cadre des déjeuners conférence mensuels.

CONSIDÉRANT l'entente « Services aux sinistrés » de la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'entente « Services aux sinistrés » de la Croix-Rouge canadienne;

DE verser la somme de 1 863,03 \$, soit 0,17 \$ par habitant pour une population évaluée à 10 959 habitants, à titre de contribution annuelle pour une période de trois (3) ans à partir de la date de signature de l'entente;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

20-02-62

10.6 Embauche - Responsable des camps de jour - Loisirs

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

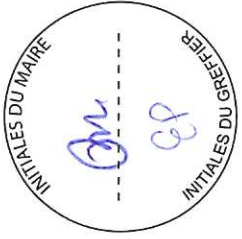
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Cassandra Mathieu à titre de responsable des camps de jour pour la saison estivale 2020;

QUE la date d'embauche soit le 14 février 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508 et à la lettre d'entente 2018-01;



No de résolution

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-51-151.

20-02-63

10.7 Embauche - Surveillant étudiant - Loisirs

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Samuel Poulin à titre de surveillant étudiant pour le reste de l'année scolaire 2019-2020;

QUE cette embauche soit rétroactive au 7 janvier 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-181.

20-02-64

10.8 Embauche - Moniteurs - Semaine de relâche scolaire 2020

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

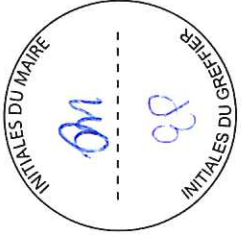
Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER mesdames Elody Théberge et Victoria Mathieu et messieurs Philip Cazavan et Maxime Cadieux à titre de moniteurs pour la semaine de relâche scolaire 2020;

QUE cette embauche soit du 2 au 6 mars 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-181.



No de résolution

11 RÉGLEMENTATION

20-02-65

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 508 (2020) modifiant le règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 508 (2020) modifiant le règlement no 508-A concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

20-02-66

11.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 525 (2020) autorisant la construction et l'aménagement du Parc Étienne-Provost, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 047 600 \$

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 525 (2020) autorisant la construction et l'aménagement du Parc Étienne-Provost, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 047 600 \$.

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

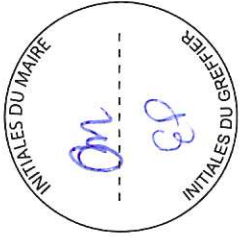
20-02-67

13.1 Autorisation de signature - Entente de gré à gré - Acquisition de lots pour la construction d'une école

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de gré à gré et l'acte notarié pour l'acquisition par la Ville des lots 2 598 283, 2 598 284, 2 598 295, 2 598 296, 2 598 359, 2 994 623 et 2 994 624;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-23-710.



No de résolution

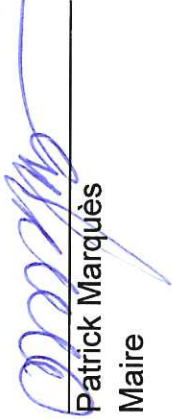
20-02-68

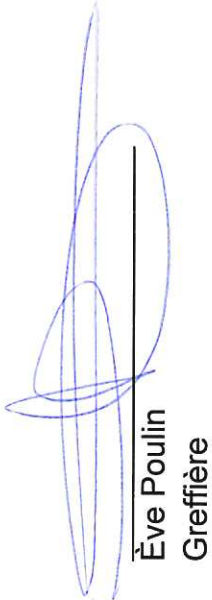


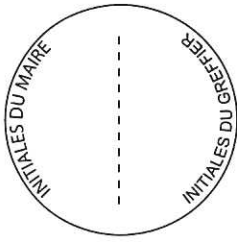
14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Anne Poussard et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 44.


Patrick Marquès
Maire


Ève Poulin
Greffière



No de résolution